



Succession d'un engagement moral

Par **Micacclau**, le **15/01/2011 à 19:39**

Bonjour,

Mon père est décédé en juin dernier, et une de ses anciennes amies me réclame de l'argent qu'elle lui aurait prêtée.

S'agissant d'un engagement moral de mon père (si cette dette est réelle), suis-je tenue de la rembourser?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **15/01/2011 à 19:51**

Si cette amie n'a aucune reconnaissance de dettes, vous n'avez rien à rembourser.

Même si elle avait une reconnaissance de dettes, il aurait fallu qu'elle la dépose chez un notaire pour prétendre à un remboursement lors du décès de votre père.

Méfiez vous et laissez tomber.